



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

faune et flore

Question écrite n° 102849

Texte de la question

Les insectes pollinisateurs sont indispensables à la reproduction des plantes à fleurs donnant des graines, qui représentent 80 % du règne végétal terrestre. Or, depuis quelques années, les scientifiques pensent que ce service gratuit offert par la nature depuis cent quarante millions d'années, est menacé par la baisse de la biodiversité. Une enquête menée par Jacobus Biesmeijer et William Kunin (université de Leeds, au Royaume-Uni) et une équipe de chercheurs britanniques, allemands et néerlandais confirme, dans la revue Science du 21 juillet 2006, que la menace est sérieuse. Pour l'Institut national de la recherche agricole (ENRA), cet article est important puisqu'il a publiquement déclaré que « c'est le premier à mettre scientifiquement en évidence le déclin des insectes pollinisateurs. Et cela avec un grand nombre de données et sur une longue échelle de temps ». Les auteurs de l'article de Science ont en effet travaillé sur un million d'enregistrements réalisés dans le passé par des naturalistes et dont certains remontent au règne de la reine Victoria. Cette situation est très inquiétante car la baisse de la diversité des insectes pollinisateurs peut avoir divers effets. Elle peut d'abord se traduire par un changement du paysage, car il y a risque de voir disparaître différentes espèces de plantes. Plus grave encore, nous pouvons avoir des difficultés pour produire des fruits et des légumes, bien qu'on puisse dans certains cas pallier la baisse des pollinisateurs sauvages par des insectes issus d'élevages. Mais pour des grandes surfaces cultivées, comme aux États-Unis, cela risque de coûter très cher. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer les mesures urgentes qu'elle compte prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance avec intérêt des questions relatives aux insectes pollinisateurs. La pollinisation joue un rôle essentiel dans la fécondation de la végétation sauvage et des cultures. Elle est indispensable à la survie des systèmes écologiques terrestres actuels, tels que nous les connaissons. L'essentiel de la pollinisation est effectuée par des insectes, en particulier par des milliers d'espèces de mouches et d'abeilles sauvages, un autre facteur important étant le vent, par exemple chez les résineux. Depuis des millions d'années, insectes et plantes à fleurs évoluent ensemble. Cette coévolution a conduit au développement d'adaptations dont beaucoup sont à bénéfice mutuel pour les plantes et pour les insectes. La diversité des plantes à fleurs et celle de leurs pollinisateurs se correspondent. Or un article paru dans le numéro du 21 juillet 2006 de la revue Science fait état d'un déclin significatif de diversité qui a été observé parallèlement chez des insectes pollinisateurs et chez les plantes qu'ils pollinisent. Ce constat repose sur l'analyse de données très nombreuses collectées sur une longue période aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, et non sur le développement d'un modèle théorique. Intervenant dans un contexte de dépérissement des ruchers d'abeilles domestiques, de diminution de la production française de miel, d'interrogations sur les responsabilités attribuables aux différents facteurs caractéristiques des évolutions agricoles, cet article scientifique doit évidemment être considéré comme un signal d'alarme supplémentaire. L'appauvrissement de la diversité biologique - en particulier lié aux pollutions d'origine agricole - représente aujourd'hui une menace aussi importante que celle des changements climatiques. Le fonctionnement des écosystèmes est menacé par la

destruction des milieux naturels, leur transformation, leur dégradation et leur fragmentation. Selon certains experts, la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle. Or le bon fonctionnement écologique de la planète est une condition de notre survie. L'enjeu de la biodiversité est reconnu par la convention sur la diversité biologique, adoptée au sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, et confirmé par la communauté internationale à Johannesburg en 2002. La France a ratifié la convention sur la diversité biologique et s'est dotée d'une stratégie nationale pour la biodiversité, qui vise à stopper d'ici à 2010 l'érosion de la biodiversité sur son territoire. Dans ce contexte, la création de jachères fleuries malgré tout son intérêt, ne peut être considérée que comme une solution tout à fait marginale. Un arrêté interministériel du 28 novembre 2003 prévoit un ensemble de mesures pour protéger les abeilles d'espèces domestiques et sauvages, ainsi que les autres insectes pollinisateurs, lors de l'application des pesticides à usage agricole. Quand des besoins particuliers apparaissent, comme on l'a vu dans le cas de certains insecticides utilisés en enrobages de semences, des mesures particulières, telles que la suspension de la mise sur le marché de ces insecticides, peuvent être adoptées en complément.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102849

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8965

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3314